

Motion du Groupe Démocrate-Chrétien du Grand-Saconnex
**Encouragement pour la mobilité douce
en vélo ou en vélo à assistance électrique**

Le vélo et le vélo à assistance électrique (VAE) sont des alternatives intéressantes à la voiture pour des déplacements entre 5 et 20 kms.

Le VAE permet d'avancer rapidement et de ne plus craindre les montées. Il est ainsi possible d'arriver à destination sans trop d'effort, tout en permettant la pratique d'une activité physique à celui ou celle qui souhaite aller plus vite !

Il existe deux sortes de VAE, ceux dont l'assistance au pédalage s'arrête dès que la vitesse atteint 25 km/h et ceux allant au-delà. Les premiers sont considérés comme des vélos alors qu'il faut un permis vélomoteur (ou auto) pour conduire les seconds. Le port du casque est vivement recommandé.

Dans l'idée de promouvoir la mobilité douce et d'encourager les habitants de notre commune à revoir leur mode de déplacement nous suggérons de mettre en place quelques mesures incitatives pour l'acquisition d'un vélo, d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit permettant la transformation d'un vélo courant en vélo à assistance électrique.

A cet effet, le Groupe Démocrate-Chrétien du Grand-Saconnex invite le Conseil administratif à étudier la constitution d'un fonds spécial, d'en définir le montant et les modalités afin d'accorder aux habitants du Grand-Saconnex une participation forfaitaire ou sous forme de pourcentage pour tout achat de vélo, de vélo à assistance électrique ou encore de kit.

Nous suggérons que :

1. cette offre soit limitée à 1 vélo, à 1 vélo à assistance électrique ou à 1 kit par famille et par année ;
2. le coût minimal d'achat et le mode de financement soient définis dans le cadre de l'étude ;
3. les vélos soient neufs et soient achetés dans un commerce établi dans le canton de Genève ;
4. le kit soit monté sur un vélo neuf ou d'occasion mais soit acheté et installé par un commerçant établi dans le canton de Genève ;
5. cette offre soit valable pendant 2 ans dès la mise en œuvre du projet, sous réserve de l'épuisement du montant alloué par le Conseil municipal ;
6. toutes les mesures soient prises afin d'éviter les abus. Le bénéficiaire de cette subvention s'engageant au moins à ne pas revendre son vélo dans un délai de 2 ans.
7. une liste de vendeurs de vélos, de vélos à assistance électrique ou de kit dans le canton de Genève soit éditée à titre indicatif ;
8. soit étudiée la mise à disposition de quelques vélos à assistance électrique qui, tout en étant propriété de la commune, seraient mis à disposition de la population saconnésienne moyennant une réservation. Toutes les précautions devant être définies et prises pour garantir la pérennité de cette action ;

Le Grand-Saconnex, le 12 juin 2008

Marc TISSOT

Francine MAMIN

Catherine JEANDET

Peta GIROD

Cette motion est soutenue par les fractions libérale et radicale

PRD

Les Radicaux.

MOTION DU GROUPE RADICAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2008
COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

POUR LA MISE EN PLACE D'UNE BIBLIOTHEQUE AU GRAND-SACONNEX

La fraction radicale du conseil municipal du Grand-Saconnex,

constatant :

- les coûts supportés par la commune pour le Bibliobus de l'ordre de 118'000 francs par an alors que le prêt n'est possible qu'un après-midi par semaine ;
- les besoins des habitants d'une ville comme le Grand-Saconnex d'une bibliothèque ouverte plus régulièrement ;

estime :

- que la commune du Grand-Saconnex doit encourager la mise en place d'une bibliothèque sur son territoire. Elle pourrait par exemple mettre des locaux à disposition d'une association constituée selon le modèle de la Ludothèque et qui gèrerait la bibliothèque. Les premières années seraient consacrées à la recherche de livres appropriés qui pourraient être donnés par des particuliers à la bibliothèque, les livres inutiles étant revendus pour financer un fond d'achat.
- que la commune pourrait contribuer à l'achat de livres les premières années, voire même financer un professionnel à temps partiel dès l'ouverture ;

invite :

le Conseil administratif à étudier la création d'une bibliothèque au Grand-Saconnex et à présenter au Conseil municipal un projet dans les six mois.

PETITION

Pour l'implantation d'un Jardin Robinson au Grand-Saconnex

Par nos signatures, nous soutenons l'idée d'implantation d'un lieu d'accueil libre pour les enfants de 6 à 12 ans en dehors des heures scolaires dans le quartier du Pommier, sous la forme d'un Jardin Robinson (accueil libre, encadrement d'animation professionnel, quasi-gratuité, lien avec la nature et les animaux, gestion associative)

Constat :

- L'urbanisation importante du quartier a limité, par sa conception, les terrains réservés aux enfants. Le « terrain vague » du passé, propice aux aventures et à l'imagination des enfants manque.
- Un nombre non négligeable d'enfants de l'âge de scolarité primaire errent par groupe dans le quartier du Pommier et autour de son école durant les jours de congé et le soir, sans surveillance ni encadrement.

Objectifs :

- Offrir aux enfants un lieu de rencontre et d'aventure avec un encadrement professionnel et sécurisé.
- Pratiquer l'accueil libre, formule respectueuse des droits de l'enfant.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant tout en le responsabilisant.
- Contribuer à l'apprentissage de la socialisation hors du cadre familial et scolaire.
- Offrir aux enfants une relation à l'animal afin de leur permettre de se responsabiliser par rapport à un être vivant et de rentrer en contact direct avec la nature.
- Développer un tissu social et créer des animations socioculturelles sur le quartier.
- Travailler en réseau avec les acteurs sociaux de la Commune et les Autorités

Définition de l'accueil libre :

- L'accueil libre propose un cadre dans lequel les enfants peuvent venir et repartir du lieu à leur guise, selon les instructions de leurs parents, et où il n'y a pas d'obligation de présence. Les enfants sont accueillis, surveillés et encadrés par une équipe professionnelle de travailleurs sociaux. Avec le système de l'accueil libre, l'aptitude des jeunes enfants de suivre les consignes des parents doit être évalué avec soin entre les parents et l'équipe d'animation.